

RAPPORT D'INFORMATION

12

Loi sur le tabac

Rapport au 31 mars 2008 : LT 08.12.1



Réf. : Loi sur le tabac, L.R.Q., c. T-0.01

Sujet : **Statistiques concernant les demandes de renseignements, les plaintes, les visites d'inspection, les avis de non-respect, les constats d'infraction ainsi que la vente de tabac aux mineurs**

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET PLAINTES

RÉPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET PLAINTES SUR LA LOI SUR LE TABAC SELON LE MÉDIA UTILISÉ

	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008	
Par la ligne téléphonique 1 877 416-8222						
Demandes de renseignements et plaintes	16 809		16 233		5 381	
Sujets traités ¹	20 018		19 492		6 472	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	1 734		2 027		493	
Par courriel : loi-tabac@msss.gouv.qc.ca						
Demandes de renseignements et plaintes	722		582		296	
Sujets traités ¹	726		585		297	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	49		67		16	

PLAINTES REÇUES CONCERNANT DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES PLAINTES REÇUES SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008	
Milieus de travail	1 224	21,8 %	748	21,9 %	559	22,8 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	1 096	19,5 %	679	19,9 %	417	17,0 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	373	6,6 %	248	7,3 %	141	5,8 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées.	366	6,5 %	217	6,4 %	161	6,6 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	336	6,0 %	203	6,0 %	137	5,6 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	186	3,3 %	136	4,0 %	53	2,2 %
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	85	1,5 %	45	1,3 %	41	1,7 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	75	1,3 %	28	0,8 %	47	1,9 %
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	34	0,6 %	22	0,6 %	15	0,6 %
Tentes et chapiteaux	65	1,2 %	2	0,1 %	63	2,6 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	1 380	24,6 %	838	24,6 %	619	25,3 %
Sous-total - Plaintes relatives à l'usage du tabac	5 220	92,9 %	3 166	92,9 %	2 253	92,1 %
Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac	401	7,1 %	242	7,1 %	193	7,9 %
Total des plaintes reçues	5 621	100,0 %	3 408	100,0 %	2 446	100,0 %

LOI SUR LE TABAC

LIGNE SANS FRAIS : 1 877 416-8222

www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/

Santé
et Services sociaux
Québec

VISITES D'INSPECTION

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008	
	Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	3 665	30,0 %	3 044	37,7 %	621
Milieux de travail	1 404	11,5 %	758	9,4 %	672	14,9 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	954	7,8 %	727	9,0 %	236	5,2 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	447	3,6 %	307	3,8 %	142	3,2 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	420	3,4 %	309	3,8 %	122	2,7 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	387	3,2 %	206	2,6 %	185	4,1 %
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	290	2,4 %	259	3,2 %	107	2,4 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	252	2,1 %	42	0,5 %	213	4,7 %
Tentes et chapiteaux	10	0,1 %	4	0,0 %	6	0,1 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	1 734	14,2 %	990	12,3 %	853	18,9 %
Sous-total - Visites d'inspection relatives à l'usage du tabac	9 563	78,3 %	6 646	82,3 %	3 157	70,0 %
Visites d'inspection relatives à la vente et à la promotion du tabac	2 652	21,7 %	1 432	17,7 %	1 350	30,0 %
Total des visites d'inspection	12 215	100,0 %	8 078	100,0 %	4 507	100,0 %

AVIS DE NON-RESPECT DE LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008	
	Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	327	12,5 %	257	17,1 %	70
Milieux de travail	358	13,7 %	191	12,7 %	178	14,8 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	268	10,3 %	176	11,7 %	93	7,8 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	134	5,1 %	103	6,8 %	37	3,1 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	148	5,7 %	81	5,4 %	69	5,8 %
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	75	2,9 %	49	3,2 %	26	2,2 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	71	2,7 %	17	1,1 %	54	4,5 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	41	1,6 %	20	1,3 %	23	1,9 %
Tentes et chapiteaux	10	0,4 %	3	0,2 %	7	0,6 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	414	15,8 %	263	17,5 %	191	15,9 %
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	1 846	70,7 %	1 160	77,0 %	748	62,4 %
Avis relatifs à la vente et à la promotion du tabac	764	29,3 %	347	23,0 %	452	37,6 %
Total des avis émis aux exploitants	2 610	100,0 %	1 507	100,0 %	1 200	100,0 %

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008	
	A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	981	37,6 %	676	44,9 %	340
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	564	21,6 %	341	22,6 %	245	20,4 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	116	4,4 %	66	4,4 %	55	4,6 %
Autres	185	7,1 %	77	5,1 %	108	9,0 %
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	1 846	70,7 %	1 160	77,0 %	748	62,3 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	319	12,2 %	135	9,0 %	210	17,5 %
A vendu du tabac à un mineur	257	9,9 %	130	8,6 %	134	11,2 %
Sous-total - Avis relatifs à la vente de tabac	576	22,1 %	265	17,6 %	344	28,7 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	188	7,2 %	82	5,4 %	108	9,0 %
Sous-total - Avis relatifs à la promotion du tabac	188	7,2 %	82	5,4 %	108	9,0 %
Total des avis émis aux exploitants	2 610	100,0 %	1 507	100,0 %	1 200	100,0 %

CONSTATS D'INFRACTION
RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU³

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008	
	Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	373	33,1 %	224	42,0 %	149
Milieus de travail	215	19,1 %	107	20,1 %	110	18,3 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	63	5,6 %	37	6,9 %	26	4,4 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	28	2,5 %	17	3,2 %	11	1,8 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	30	2,6 %	14	2,6 %	16	2,7 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	27	2,4 %	1	0,2 %	26	4,4 %
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	19	1,7 %	11	2,1 %	8	1,3 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	19	1,7 %	11	2,1 %	9	1,5 %
Tentes et chapiteaux	2	0,2 %	0	0,0 %	2	0,3 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	165	14,7 %	79	14,8 %	89	14,8 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	941	83,6 %	501	94,0 %	446	74,3 %
Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac	185	16,4 %	32	6,0 %	154	25,7 %
Total des constats émis aux exploitants	1 126	100,0 %	533	100,0 %	600	100,0 %

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION³

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008	
	A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire ⁴	881	78,2 %	470	88,2 %	417
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	48	4,3 %	26	4,9 %	22	3,7 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	12	1,1 %	5	0,9 %	7	1,2 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	941	83,6 %	501	94,0 %	446	74,4 %
A vendu du tabac à un mineur	94	8,3 %	21	3,9 %	73	12,2 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	25	2,2 %	2	0,4 %	23	3,8 %
Autres	9	0,8 %	1	0,2 %	8	1,3 %
Sous-total - Constats relatifs à la vente de tabac	128	11,3 %	24	4,5 %	104	17,3 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	57	5,1 %	8	1,5 %	50	8,3 %
Sous-total - Constats relatifs à la promotion du tabac	57	5,1 %	8	1,5 %	50	8,3 %
Total des constats émis aux exploitants	1 126	100,0 %	533	100,0 %	600	100,0 %

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX INDIVIDUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION^{5,6}

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008	
	A fumé à l'extérieur des lieux visés aux paragraphes 1, 3, 4 et 6 de l'article 2 dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux	849	48,3 %	257	47,9 %	592
A fumé dans un lieu où il est interdit de le faire	674	38,4 %	223	41,6 %	462	37,5 %
A vendu du tabac à un mineur	201	11,5 %	45	8,4 %	156	12,7 %
A entravé le travail d'un inspecteur	14	0,8 %	10	1,9 %	5	0,4 %
Autres	18	1,0 %	1	0,2 %	17	1,4 %
Total des constats émis aux individus	1 756	100,0 %	536	100,0 %	1 232	100,0 %

INTERDICTION DE VENTE DE TABAC AUX MINEURS
RAPPORT DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE TABAC

	Nombre de vérifications de conformité	Refus de vendre (conforme à la loi)		Acceptation de vendre (non conforme à la loi)		Nombre de constats d'infraction émis à l'employé	Nombre de constats d'infraction émis à l'exploitant	Nombre de suspensions de permis
Année financière 2007-2008 (1 avril 2007 au 31 mars 2008)	1 029	726	70,6 %	303	29,4 %	156	73	1
Année financière 2006-2007 (1 avril 2006 au 31 mars 2007)	524	368	70,2 %	156	29,8 %	45	21	1
Année financière 2005-2006 (1 avril 2005 au 31 mars 2006)	5 181	3 559	68,7 %	1 622	31,3 %	-	171	1
Année financière 2004-2005 (1 avril 2004 au 31 mars 2005)	4 987	3 675	73,7 %	1 312	26,3 %	-	184	-
Année financière 2003-2004 (1 avril 2003 au 31 mars 2004)	1 109	817	73,7 %	292	26,3 %	-	-	-

1. Une demande de renseignements peut porter sur plus d'un sujet. Le total des sujets traités excède donc celui des demandes de renseignements.

2. Avant le 31 mai 2006, seuls les immeubles de plus de 12 unités de logement étaient visés par la loi.

3. Comprend les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac et émis par les inspecteurs ministériels seulement.

4. Les nombres incluent les cas de tolérance à l'intérieur d'un rayon de 9 mètres visés par l'article 2.2 de la Loi sur le tabac soit 24 pour la période du 31/05/2006 au 31/12/2007, 9 pour la période du 01/04/2006 au 31/03/2007 et 15 pour la période du 01/04/2007 au 31/12/2008.

5. Ne comprend pas les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.

6. Comprend les constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels et les inspecteurs locaux.

Le présent document peut être consulté dans le site Web portant sur la Loi sur le tabac à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac (section Documentation, rubrique Rapports d'information statistiques).